le cnam
intec

Institut national destechniques économiques et com ptables

Dispositifs de validation des acquis Intec

Vous visez l'obtention d'un diplôme de la filière de l'expertise comptable : il convient d'abord d'examiner si vos diplômes donnent droit à des dispenses automatiques d'UE pour le DCG et le DSCG.

VES : Validation des études supérieures

Si vos titres et diplômes français et/ou étrangers ne figurent pas sur cette liste de dispenses automatiques et si vous constatez des similitudes entre les programmes de cours de votre diplôme et ceux des UE du DGC ou du DSGC, vous pouvez constituer un dossier de validation des Etudes Supérieures (VES). Cette procédure permet d'obtenir des UE pour les diplômes de l'Intec (DCG et DSCG), après un examen par la commission VES de votre dossier. Ce dernier se compose de votre diplôme français ou étranger, du relevé de notes, du programme des cours….

Si votre diplôme octroie des dispenses automatiques, aucune dispense pour d'autres UE ne peut être accordée avec la VES.

+ **Quelle est la procédure pour la VES ?**

VAE : Validation des acquis et de l'expérience

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou extra-professionnels.

En cabinet d'expertise comptable ou en entreprise, vous occupez depuis plusieurs années un poste en relation avec les métiers du chiffre sans avoir le diplôme correspondant. La Validation des acquis de l'expérience est une voie alternative à la formation pour obtenir l'un des diplômes de la filière de l'expertise comptable.
Une demande de VAE peut être déposée si vous avez acquis au cours de votre parcours professionnel et personnel d'au moins une année des savoirs et des savoir-faire suffisants en rapport avec le diplôme visé.
(Code de l'éducation, art. L. 613-3 à 6, art. R. 613-32 à 37)

+ **Quelle est la procédure pour la VAE?**

VAPP : Validation des acquis personnels et professionnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur

Cette procédure permet d'être dispensé des conditions d'accès (diplôme prérequis) au vu des acquis professionnels, personnels ou d'études et de formation. Cette procédure permet de suivre les cours du DCG sans avoir le bac; de suivre les cours du DSCG sans avoir un master ou le DCG).

Vous pouvez engager une procédure de VAPP, si vous ne possédez pas le(s) diplôme(s) requis pour vous inscrire à une formation de l'Intec mais que vous pouvez faire valoir des études, une expérience professionnelle, des acquis personnels dans les domaines de la comptabilité, du contrôle, de la finance et ceci, du niveau exigé à l'entrée de la formation. Code de l'éducation, art. D. 613-38 à 50.

+ **Quelle est la procédure pour la VAPP?**

Diplômes éligibles aux dispositifs de validation des acquis :

	DGC	DSGC	Licence CCA	Master CCA
VAE	☑	☑	☑	☑
VES	☑	☑		
VAPP	☑	☑	☑	☑

Ces procédures peuvent être combinées.

Nous tenons à préciser que tout dossier incomplet ne sera pas traité.
Pour rappel, la Validation des Études Supérieures (VES) pour le DGC concerne un maximum de 9 unités d'enseignement (UE), tandis que pour le DSGC, ce maximum est fixé à 4 UE.
De plus, pour obtenir le DGC de l'Intec, il est nécessaire de s'inscrire à un minimum de 4 UE. Concernant le DSGC, l'inscription à un minimum de 3 UE est requise.

le cnam

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Notre engagement qualité

Télécharger les dossiers

VAE

Notice
Livret 1 DCG / Livret 1 DSCG
Livret 2 DGC-DSGC

VES

Pour déposer votre demande de VES, vous pouvez le faire en ligne en suivant ce lien :

Demande de VES

Dossier Word VES du DGC
Dossier Word VES du DSGC

VAPP

Pour déposer votre demande de VAPP, vous pouvez le faire en ligne en suivant ce lien :

Demande de VAPP

Dossier Word de demande de VAPP DGC DSGC
Dossier Word de demande VAPP Licence Master CCA

Liste des dispenses

Consultez la liste des dispenses d'épreuves du DCG ou du DSCG, attribuées automatiquement à certains titres ou diplômes obtenus en France ou à l'étranger.

Handi Cnam